

Le P'tit Daslois

votre commune sur
www.ville-dasle.fr



JANVIER 2024

N° 104

Édito

Pour un début d'année serein

Chères Dasloises, chers Daslois,

Vous êtes peut-être surpris de retrouver ce numéro du « P'tit Daslois » en version papier alors qu'il y a quelque temps, nous avons annoncé sa disparition au profit de sa diffusion numérique sur le site internet de la commune.

Vous avez été nombreux à regretter ce choix et à me le faire savoir. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de revenir sur notre décision et de vous proposer à nouveau le bulletin municipal en version papier. Il sera distribué par l'équipe municipale dans toutes les boîtes aux lettres du village.

Par ailleurs, le 27 novembre dernier, la Municipalité a décidé de consulter la population en ce qui concerne la première phase des travaux de sécurisation du village (rue Centrale entre la salle Espace- Loisirs, la Mairie et la rue du Moulin).

Dans cette optique une réunion publique a été organisée le 13 décembre, en présence d'environ 80 personnes, afin de présenter les deux scénarios soumis au vote des habitants en ce qui concerne les possibilités d'aménagements de la rue du Moulin.

Au regard des nombreuses demandes, inconciliables à ce jour, mais auxquelles la municipalité ne peut faire la sourde oreille, l'équipe municipale s'est accordée sur la nécessité de suspendre le projet. En effet, quel que soit le scénario retenu, celui-ci aurait impliqué d'importants travaux (six mois) qui auraient pénalisé la desserte du village et, par conséquent, mis à mal les commerces de la commune, déjà en difficulté pour certains.

Nous savons que des travaux s'avéreront nécessaires dans les années à venir, non seulement dans une logique de sécurisation et



d'embellissement du village, mais également afin que Pays de Montbéliard Agglomération puisse assurer le renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable et pour que le SYDED procède à l'enfouissement du réseau électrique de l'éclairage public. Pour autant, à court terme, nous estimons nécessaire de trouver des solutions alternatives moins pénalisantes pour les acteurs économiques (commerçants, artisans et agriculteurs) mais contribuant néanmoins à rendre la traversée du village plus sûre.

Pour la sérénité du village, nous avons donc renoncé au projet de sécurisation tel que présenté en réunion publique. **En conséquence, la consultation citoyenne prévue le 18 février est annulée.**

Comptant sur votre compréhension, l'équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2024. Que celle-ci vous apporte toutes les satisfactions que vous êtes en droit d'attendre.

**Le Maire,
Carole THOUESNY**



Une question de civisme

Face à la recrudescence des déjections canines sur la voie publique, la commune a décidé d'investir dans la mise en place d'équipements appropriés.

Trois distributeurs de sacs à déjections ont été mis en place aux endroits du village appréciés par les propriétaires de chiens pour venir les promener. Il suffit de prendre un sac et de ramasser les déjections de son compagnon à quatre pattes, puis de les évacuer. «*C'est aussi une question de civisme que de respecter la propreté des espaces publics*» souligne Daniel Berthaud, adjoint au Maire, qui a mené cette opération à bien.

Ces équipements ont été installés dans le parc derrière la Mairie, près de la salle Espace-Loisirs et à proximité du parking de la rue des Gadintots. Les employés municipaux veilleront régulièrement à ravitailler les distributeurs afin que des sacs soient toujours disponibles.

Souhaitons que les usagers jouent le jeu sachant que le Code pénal prévoit une amende pour les contrevenants, les crottes de chiens véhiculant des bactéries et causant une pollution.

A Dasle, on espère que l'investissement consenti (environ 1.000 €) améliorera la situation.



Daniel Berthaud devant l'un des équipements.

Déneigement des trottoirs : règles à respecter

À l'aube de l'hiver, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles que les habitants sont tenus de respecter :

- Chacun doit veiller à ce que les espaces publics restent accessibles aux engins de déneigement. On doit, en particulier, s'assurer que le stationnement de son véhicule ne gêne pas le passage ou le travail des véhicules.

- Au même titre que le désherbage aux beaux jours, les riverains sont tenus de procéder au déneigement de leur trottoir **au droit de leur propriété**. Cette règle s'applique que l'on soit propriétaire occupant, locataire, occupant à titre gratuit ou usufruitier. Nous vous remercions de respecter ces dispositions.



► La vie du village

Nettoyage d'automne



Les courageux participants au nettoyage d'automne du 21 octobre.

Le 21 octobre dernier, la commune a organisé un nettoyage d'automne destiné à effectuer la «toilette» du village en ramassant tous les déchets abandonnés çà et là par des citoyens bien indéclicats.

Malheureusement, la participation à cette opération a été plutôt faible, avec une vingtaine de bénévoles seulement, dont les associations qui ne manquent jamais ce rendez-vous civique, les chasseurs et le comité des fêtes.

L'opération avait été préparée par Olivier Carrey, Adjoint au Maire, et les différentes équipes constituées ont sillonné les rues du village pendant toute la matinée afin de ramasser les débris et les placer dans des sacs qui ont ensuite été collectés et évacués. Félicitations à tous les participants !

Subvention pour l'achat d'un vélo électrique

Lors du Conseil municipal du 27 novembre, il a été décidé que la commune abonderait de 100 € la subvention allouée par Pays de Montbéliard Agglomération pour l'achat d'un vélo électrique (100 € également).

Pour prétendre à cette subvention, il convient de répondre à certains critères, notamment acheter le vélo dans l'une des communes de l'agglomération, y être domicilié et ne pas dépasser un certain niveau de revenus, avec un quotient familial inférieur à 1.800 € (revenu fiscal de référence/nombre de parts/12 mois). Le vélo acheté ne doit pas avoir une valeur supérieure à 3.000 €.



A propos du parking

Nous vous présentons ci-dessous le bilan financier définitif des travaux de réaménagement de la place de la salle Espace-Loisirs. Ce bilan fait apparaître que, pour ce projet, la commune est parvenue à percevoir des aides pour un total représentant près de 57 % de l'investissement, la participation communale se limitant à 43 %.

DÉPENSES RÉALISÉES HT		SUBVENTIONS ACCORDÉES	
Maîtrise d'œuvre	26.200,80	État	72.722,83
Levé topographique	880,00	Région	30.000,00
Publicité	1.936,37	Département (P@C 25)	60.000,00
Mission SPS	1.755,00	Département (sécurité)	5.352,00
Lot 1 (voirie et réseaux)	193.214,94	Département (OPSA)	20.145,00
Lot 2 (aménagement paysagers)	173.788,05		50.000,00
Lot 3 (éclairage public)	20.355,00	Total subventions	238.219,83
Total travaux HT	418.130,16	Participation commune	179.910,33
		Total travaux HT	418.130,16

Registre canicule

En prévision de l'été prochain, la commune doit remettre à jour le registre canicule, la loi imposant aux Maires d'instituer ce registre des personnes âgées de 65 ans et plus ou handicapées de 60 ans et plus, résidant à leur domicile. En cas de canicule, cela permet d'anticiper les risques sanitaires et de prendre des nouvelles des personnes concernées.

L'inscription sur ce registre est volontaire et facultative. Si vous êtes dans ce cas, nous vous prions de vous faire connaître au secrétariat de Mairie.

La sirène en service



Afin de renforcer les mesures de sécurité et pour répondre à la demande de l'État, la sirène située sur l'ancienne caserne des pompiers a été remise en service.

A titre de test, et afin de vérifier son bon état de fonctionnement, elle sonnera tous les premiers mercredis du mois à midi.

Banque alimentaire

Lors de la collecte qui a été organisée les 24 et 25 novembre au profit de la Banque alimentaire, au magasin Super U de Beaucourt, 797 kg de produits ont été récoltés, un nombre plus important que l'an passé. Merci à tous les généreux donateurs ainsi qu'aux personnes qui se sont chargées de la collecte.

La plaque de la caserne offerte



La commune va déposer la plaque apposée à côté de l'entrée de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers. A la demande de l'Amicale des pompiers d'Audincourt/Valentigney, qui ne disposent pas de souvenirs de l'ancienne caserne de Dasle, cette pièce en hommage à Gilbert Rondot, chef de corps pendant près de vingt ans, trônera en bonne place parmi les objets des autres casernes du secteur.

► La vie du village

Chasse : prudence !

L'époque actuelle est le temps fort de la chasse, parlons sécurité ! A Dasle, les battues (chasse en groupe de chasseurs) ont lieu les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés, essentiellement le matin. Vous avez certainement remarqué ces pancartes qui préviennent qu'une chasse est en cours, ceci dans le but sécuritaire d'inciter à la prudence. Vous avez aussi certainement remarqué le fluo orange bien visible des chasseurs.

En effet, il faut bien voir et être vu dans le but de ne pas être pris pour cible. Les chasseurs voient trop souvent des non chasseurs dans les bois, habillés en noir et, hélas, peu visibles. Des vêtements plus clairs seraient préférables et plus sécurisants. Bonnes promenades à toutes et à tous !



Chez les Saute-Boyets



Les Saute-Boyets ont défini leur programme pour le premier semestre 2024 : reprise du club avec après-midi «cartes-jeux» toutes les deux semaines (11 janvier), assemblée générale (25 janvier), baeckoffe (22 février), cramailots (21 mars), cuisses de grenouilles à Pesmes (11 avril), sanglier à la broche (30 mai), festival des chorales à Besançon (7 juin), barbecue (27 juin).

Le club a terminé l'année avec son repas de Noël qui a eu lieu le 7 décembre.

Loisirs créatifs

Le plaisir aux loisirs créatifs est une association de scrapbooking pour les adultes et les enfants, qu'ils soient novices, débutants ou confirmés.

Vous pouvez rejoindre cette activité le lundi de 17h30 à 18h30 pour les enfants ou le mercredi de 20h à 22h30 pour les adultes. La section se retrouve une fois par mois à la salle Espace-Loisirs (prochaines dates : 15 et 17 janvier).

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Laëtitia Georges au 06.83.09.49.21 ou par mail à laetitia.georges6@orange.fr

Association Dasle 3D

Dasle 3D a fêté son premier anniversaire et a déjà réalisé plusieurs actions en 2023 au sein de la commune. L'association est à l'écoute de nouvelles idées pour rendre le village agréable à vivre avec des valeurs environnementales et durables. Elle a déjà quelques projets pour 2024 et souhaiterait associer de nouveaux villageois sensibles aux causes qu'elle souhaite défendre ou promouvoir :

axées sur la jeunesse avec les écoliers daslois et leur directrice Mme Mulberg, axées sur les talents manuels et créatifs à travers des ateliers de fabrication de produits et articles recyclés, axées sur le développement de pistes cyclables pour permettre une meilleure cohabitation entre autos et vélos dans le village, en lien avec les communes voisines de Vandoncourt et Etupes, axées sur les forces locales avec les activités mises en place par la Damassine, pour la découverte de la nature.

Ce programme n'est bien sûr pas définitif, l'association est ouverte à d'autres activités avec le souhait de les diversifier afin de sensibiliser et toucher davantage de citoyens. Dasle 3D rassemble des personnes engagées et enthousiastes et aimerait étoffer son groupe avec de nouveaux talents. N'hésitez pas à contacter l'association sur l'adresse mail : dasle3d@gmail.com



► En bref

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes non encore inscrites sur les listes électorales et qui souhaitent participer aux prochains scrutins (notamment les élections européennes du mois de juin 2024) devront s'inscrire avant le 31 mars 2024. Pour tous renseignements, s'adresser en Mairie ou directement sur le site www.service-public.fr où la demande peut également être effectuée.

Recensement des jeunes de 16 ans

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dès leur 16^{ème} anniversaire. Ils doivent se présenter munis de leur pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents. Une attestation de recensement leur sera délivrée.

Il est rappelé que le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté, à l'issue de laquelle une attestation de participation est délivrée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire,...).

Cartes d'identité

La Préfecture a alerté les Mairies sur les délais d'obtention des titres d'identité et de voyage. Il est donc impératif de programmer le renouvellement de ces documents suffisamment en amont en vue de votre projet (inscription aux examens, voyage à l'étranger, déplacement professionnel).

Nous vous rappelons que pour faire vos démarches et obtenir la liste des Mairies équipées du dispositif, vous pouvez vous rendre sur le site :

<https://www.doubs.gouv.fr>

► Agenda



23 mars : carnaval des Ecoliers Daslois.

2 juin : vide ta chambre des Ecoliers Daslois.

6 juillet : kermesse des Ecoliers Daslois.